



Évaluation environnementale

Étude d'impact social et environnemental de l'exploitation forestière dans la concession de la compagnie forestière (C.F.C.) du Cameroun

Jérémie MBAIRAMADJI, Institut des Sciences de l'Environnement, Université du Québec à Montréal

Présentation générale

Cette étude a été commanditée par l'organisation non gouvernementale Forest Monitor dont les actions visent à favoriser un développement forestier durable. L'objectif visé par Forest Monitor était d'informer les différents acteurs concernés par l'exploitation forestière sur les impacts environnementaux et sociaux des activités de la C.F.C., et de susciter leur mobilisation en vue de contraindre cette dernière, si nécessaire, à adopter des pratiques de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité.

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une étude plus large sur l'impact des activités des compagnies forestières européennes opérant en Afrique centrale sur les forêts et les populations qui en dépendent. Le cas de cette concession a été retenu parce qu'il est représentatif des pratiques des entreprises forestières au niveau de l'exploitation de la ressource. Les activités visées sont les coupes forestières, le débardage, la construction de routes de transport de bois de la concession forestière vers les villes et autres points de livraison, la construction de camps forestiers pour le logement du personnel cadre et des ouvriers de la C.F.C., la construction d'une scierie et d'un parc à bois de 30 ha et le sciage du bois.

Cette concession forestière est localisée au sud-est du Cameroun, région qui se caractérise par un climat subéquatorial avec deux saisons de pluie et deux saisons sèches. La température moyenne est de 24 °C et les précipitations de 1 405 mm par an.

L'organisation socio-culturelle de la zone repose sur trois groupes Bantous et celui des Pygmées Bakas. Le droit coutumier conditionne les rapports que ces populations entretiennent avec la forêt perçue comme une propriété collective léguée par les ancêtres.

Chaque habitant possède un droit d'usage, transmissible de génération en génération, sur la forêt lui permettant d'en

utiliser les ressources. Cette caractéristique du droit coutumier explique pourquoi, malgré l'attribution de la forêt de Mempoe à la C.F.C., les populations locales considèrent toujours avoir le droit de circuler librement sur le territoire et d'en exploiter les ressources.

La loi forestière reconnaît partiellement le droit coutumier en permettant aux populations locales d'utiliser les ressources forestières pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cependant, selon la loi, les forêts du domaine national appartiennent exclusivement à l'État qui peut en disposer à sa guise en attribuant des droits d'exploitation à des entreprises. Dans le cas à l'étude, la compagnie forestière détentrice des droits d'exploitation impose plusieurs restrictions d'accès à la forêt contraignant les populations à se déplacer vers d'autres espaces forestiers non encore attribués pour poursuivre leurs activités de chasse, de la pêche et pratiques religieuses, ce qui crée une situation de conflit.

Étude d'impact : processus et acteurs

Cadre législatif et acteurs concernés

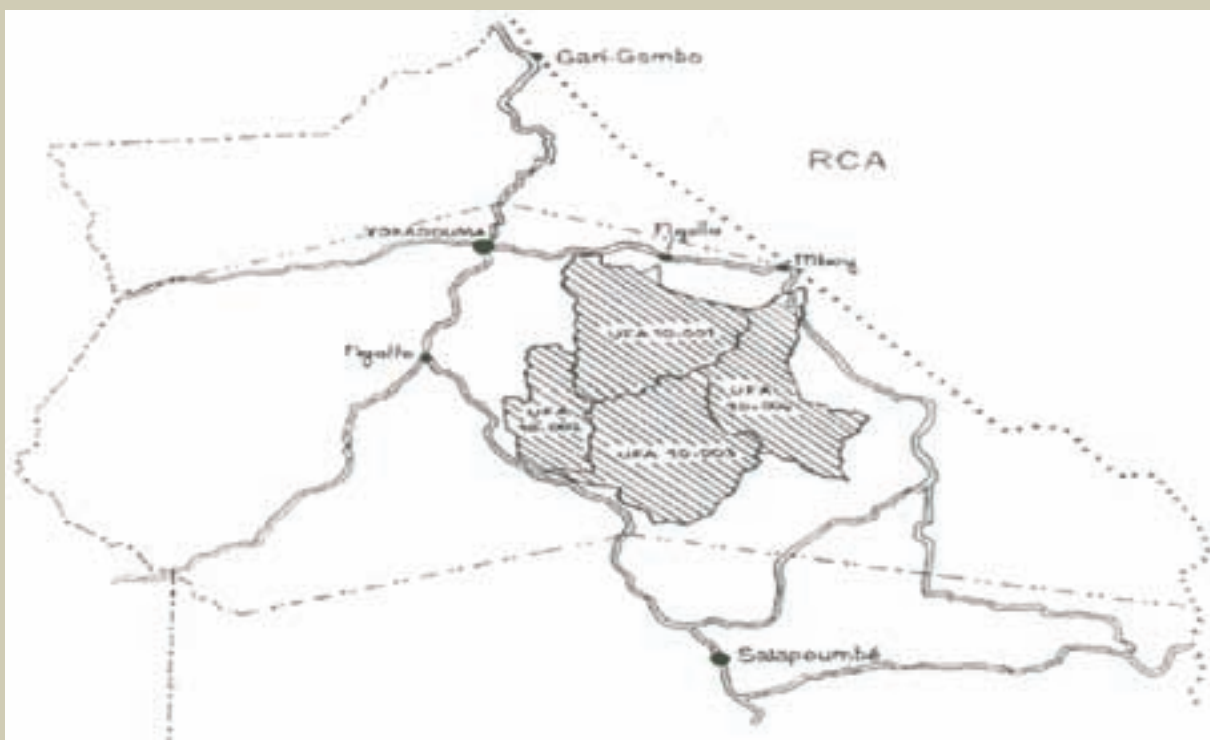
Au Cameroun, deux lois encadrent le processus d'évaluation environnementale et l'exploitation forestière :

- La loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant sur la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui stipule que tout projet doit comporter au préalable une étude d'impact. L'article 19 de la loi énumère les éléments de contenu du cahier de charges applicable à la réalisation de l'étude d'impact. Selon l'article 20, il revient à l'entité administrative compétente de décider de la réalisation du projet et d'établir les conditions de sa réalisation. Le processus d'évaluation des impacts de la loi n° 96/12 ne comporte pas de phase de suivi. En ce qui concerne la participation du



FIGURE 1 :

Unités forestières d'aménagement attribuées à la compagnie forestière C.F.C. (Lapuyade *et al.*, 2000)



public, l'article 72 de la loi-cadre de gestion de l'environnement encourage la participation des populations locales à la gestion de l'environnement par la voie de consultations, de la mise sur pied d'organes consultatifs en environnement sur lesquels siègent des représentants de la population.

- La loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche encadre les activités d'exploitation forestière. Selon l'article 67 de la loi n° 94/01, l'exploitant forestier est tenu d'exécuter des travaux d'aménagement pendant la durée de validité de sa convention provisoire d'exploitation.

Une équipe de consultants camerounais et étrangers pluridisciplinaire formée d'une socio-économiste, d'un ingénieur agro-économiste, d'un ingénieur agro-forestier, d'un ingénieur forestier et d'un anthropologue a été mandatée par Forest Monitor pour la réalisation de l'étude d'impact. Ces consultants ont bénéficié sur le terrain de l'encadrement de représentants du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du Cameroun. Au niveau central, un ingénieur forestier du MINEF a été associé à l'équipe et au niveau régional, le délégué provincial de l'environnement et des forêts de l'Est, ainsi que le délégué départemental de l'environnement et des forêts de la région de Yokadouma ont été impliqués. Le tableau 1 présente une synthèse des acteurs ayant participé aux différentes étapes de l'étude.

Description des enjeux

Cinq enjeux ressortent du rapport d'étude d'impact: 1) la perturbation de l'écosystème forestier, 2) la perte de biodiversité, 3) la diminution de l'accès aux ressources assurant la survie des populations locales, 4) la perturbation de la pratique des cérémonies traditionnelles, 5) les retombées économiques des activités de la C.F.C. à l'échelle locale.

Perturbation de l'écosystème forestier

Les opérations d'abattage, de débardage, de débusquage et de transport du bois telles que pratiquées par les entreprises forestières ont pour effet de perturber l'écosystème forestier. Elles détruisent l'ensemble des espèces végétales incluant celles qui ne sont pas exploitées commercialement et entraînent des ouvertures dans le couvert forestier.

Perte de la biodiversité

Les territoires exploités par les entreprises forestières comportent plusieurs espèces végétales et animales vulnérables ou menacées d'extinction. Les opérations forestières ont une incidence directe ou indirecte sur la survie de ces espèces.

Diminution de l'accès aux ressources assurant la survie des populations à l'échelle locale

La faune et la flore forestières jouent un rôle important dans tous les aspects de la vie des populations vivant en périphérie de la concession forestière: l'alimentation, le traitement des maladies, la construction de logement. L'interdiction d'accès au territoire dont a fait l'objet la concession forestière et la disparition de certaines espèces d'arbres et d'animaux résultant des activités de récolte du bois privent les populations concernées de ces ressources, et cela pour une période prolongée, les concessions forestières étant accordées pour 15 ans renouvelables.

Perturbations de la pratique des cérémonies traditionnelles

La forêt est le lieu de pratiques religieuses. Les arbres jouent un rôle important à cet égard, plusieurs étant considéré comme sacré. Les restrictions d'accès ou la destruction des arbres sacrés résultant des opérations forestières, obligent les populations à trouver des lieux de substitution pour la poursuite de leurs pratiques religieuses.

Retombées économiques des activités de la C.F.C. à l'échelle locale

Les retombées économiques des activités de la C.F.C. à l'échelle locale en termes de création d'emploi et d'achat de biens et de services à l'échelle locale constituent certainement un enjeu important. Il en est de même de la redistribution à l'échelle locale des redevances versées au gouvernement camerounais en lien avec l'exploitation forestière.

Analyse méthodologique

L'approche méthodologique utilisée pour l'évaluation des impacts est l'approche descriptive. Elle consiste à dresser un «dossier d'étude d'impact» comprenant généralement: (i) une description du projet visé et de ses variantes; (ii) une identification des principaux effets économiques et environnementaux; (iii) une identification des individus, des groupes, des écosystèmes et des espaces touchés; (iv) une description des effets (la description des effets se fait habituellement au moyen d'indicateurs utilisant des mesures de type quantitatif ou, quand la chose est impossible, des mesures de type qualitatif) et (v) une identification des principaux enjeux et des principaux problèmes.

Les outils d'investigation comprennent: l'exploitation des rapports et publications antérieures pertinentes, les rencontres de groupe, les visites de caractérisation de sites d'exploitation forestière. Il faut souligner qu'une réflexion entre experts avant la visite sur le terrain a permis de dresser une grille d'identification des impacts.

L'équipe d'évaluation a rencontré des représentants de plusieurs organisations: organismes non gouvernementaux (ONG) basés à Yokadouma, C.F.C. et l'administration de la province de l'Est. Au cours de ces rencontres, chaque membre de l'équipe a posé des questions en rapport avec son domaine de compétence. L'équipe d'évaluation a également reçu et exploité d'autres sources disponibles.

En ce qui concerne les impacts du projet sur les populations riveraines, une enquête a été réalisée dans six villages auprès de groupes cibles: jeunes, adultes hommes, adultes femmes. Une attention particulière a été apportée pour avoir des représentants de toutes les ethnies. Il faut toutefois rappeler que, tant chez les Bantous que chez les Pygmées, les femmes sont moins présentes aux grandes rencontres de groupe comme celles utilisées pour la collecte des données dans cette étude.

L'équipe d'évaluation a eu recours à des guides d'entretien constitués de questions ouvertes. L'objectif visé était de lancer les échanges plutôt que de les orienter sur des sujets spécifiques. Les questions abordées lors des rencontres ont suscité beaucoup d'intérêt dans les villages visités au point où il était parfois difficile de limiter le nombre des participants.

À la fin de ces visites de terrain, une réunion de restitution des résultats de la mission s'est tenue le 7 avril 2000 à Yaoundé. L'objectif visé était de présenter au Ministère de l'Environnement et des Forêts, aux organisations non gouvernementales (CIEFE, INADES, AGRER, GTZ, UICN, Cameroun Environmental Watch), aux centres de recherche travaillant sur la gestion durable des forêts (CIFOR, CIRAD), aux représentants des projets forestiers (ECOFAC, SPEC) et aux organismes de coopération en appui au développement forestier (DFID), les faits saillants de l'évaluation environnementale.

Évaluation des impacts

Perturbation de l'écosystème forestier

Les opérations d'abattage, de débardage, de débusquage et de transport du bois perturbent le fonctionnement de l'écosystème forestier. Les deux premières opérations provoquent une ouverture du couvert forestier, ce qui entraîne les impacts suivants:

- Exposition du sol au soleil suite à l'enlèvement du couvert forestier: cette exposition entraîne des augmentations de température qui assèchent le sol rendant ainsi difficile toute régénération;
- Érosion importante des pentes: l'érosion provoque des accumulations de terre en contrebas remplissant ainsi le lit des cours d'eau. La sédimentation qui en résulte empêche la bonne pénétration du soleil dans les eaux affectant le développement des poissons et des plantes aquatiques;
- Perte d'éléments nutritifs: la perte d'éléments nutritifs diminue la capacité de régénération naturelle de la forêt;
- Compaction du sol et réduction de l'infiltration d'eau.

Perte de la biodiversité

Les territoires exploités par les entreprises forestières comportent plusieurs espèces végétales et animales vulnérables ou menacées d'extinction. Soixante-seize pour cent (76%) des arbres prélevés par la C.F.C. appartiennent à la catégorie des espèces menacées, reconnue par la loi forestière du Cameroun. De plus, les dommages suscités par les opérations forestières ont un impact négatif sur la survie des espèces menacées (faune et flore).

Diminution de l'accès aux ressources assurant la survie des populations à l'échelle locale

Les opérations de la C.F.C. auraient eu pour effet d'entraîner la fuite de plusieurs espèces de gibier. Les chasseurs locaux doivent parcourir de plus longues distances pour maintenir le même niveau de prises. L'exploitation forestière a également un impact sur l'accès aux ressources halieutiques. La difficulté d'accès aux ressources forestières prive les populations de la possibilité de se faire des revenus d'appoint pour l'achat de produits de base (sel, savon, sucre, etc.). La vente de la viande de gibier est devenue une activité marginale compte tenu des fréquents contrôles par les gardes-chasses.

Perturbations de la pratique des cérémonies traditionnelles

L'interdiction d'accès dans la concession forestière pour les populations locales entraîne la disparition de plusieurs lieux sacrés et des perturbations spatiales dans la pratique de certains de leurs rituels. Cette situation alimente des conflits entre les compagnies forestières et les communautés locales.

Retombées économiques des activités de la C.F.C. à l'échelle locale

L'enquête effectuée par l'équipe d'évaluation auprès des employés a révélé que sur 230 employés de la C.F.C., 74 sont originaires des villages riverains. Ces derniers occupent des emplois d'ouvriers non qualifiés. Cette situation est critiquée par les populations locales qui souhaiteraient avoir une part plus grande des travailleurs forestiers recrutés à l'échelle locale. Sur le plan des redevances versées au gouvernement camerounais par la C.F.C., seulement 10% est versé aux communautés locales.

La gestion de ces redevances par la municipalité est critiquée; les projets qui sont financés ne font pas toujours l'unanimité. Certains affirment que ces redevances ne profitent qu'à quelques personnes influentes (chef traditionnel, élite, membres du comité local de gestion des redevances forestières...), ce qui a pour effet de créer un certain malaise au sein des populations locales qui estiment ne pas profiter des retombées économiques de l'exploitation de la forêt C.F.C.

Atténuation des impacts

Les tableaux 2 et 3 présentent les mesures d'atténuation proposées pour réduire les impacts. Comme mentionné précédemment, il est important de rappeler que la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun qui encadre l'évaluation environnementale ne prévoit pas de suivi environnemental.

Leçons apprises

Les mesures prises dans le cas à l'étude ont permis d'ouvrir le processus d'évaluation des impacts à la participation des acteurs sociaux. Cependant, il importe de souligner que les critères retenus pour l'identification des acteurs ne sont pas explicités dans l'étude d'impact. Plusieurs leçons se dégagent:

- L'importance d'adapter les dispositifs participatifs aux particularités sociales et culturelles des populations consultées. Comme mentionné précédemment, les femmes n'ont pas véritablement participé aux rencontres publiques organisées sur le projet. Afin de favoriser la participation des femmes, il aurait été préférable d'organiser des rencontres distinctes (hommes, femmes). Un autre exemple concerne la participation des Pygmées Baka, retenus par leurs activités en forêt lors du passage des responsables de la consultation dans les villages.
- Les rencontres de groupes n'ont pas été très efficaces pour permettre l'émergence d'une variété de points de vue. Les personnes influentes s'arrogent le droit de parole du groupe, et toute opinion contraire peut devenir une source de réprobation et d'isolement social. Pour contourner cet obstacle, les entretiens individuels auraient été plus constructifs car ils garantiraient l'anonymat des répondants, et favoriseraient la libre expression de la pensée. Pour parer à ce problème, une des solutions aurait été le recours à l'entretien individuel, moyen plus approprié pour donner un tableau contrasté et réel des situations locales, surtout pour des sujets aussi délicats que le rapport des compagnies forestières avec les populations locales mettant en présence des acteurs forts (État, compagnies forestières) et des acteurs faibles (populations riveraines). Bien que les autorités administratives et les représentants de la C.F.C. n'aient pas été présents lors des rencontres organisées par l'équipe d'évaluation, la présence des chefs traditionnels et d'autres personnes influentes des villages reconnues être de connivence avec la C.F.C. et l'État a empêché les autres acteurs locaux de s'exprimer librement. L'entretien individuel pourrait sans doute aider à mieux impliquer tous les acteurs sociaux à l'évaluation environnementale, et surtout à révéler des préoccupations qui ne sont pas nécessairement exprimées dans des rencontres de groupes.
- L'approche descriptive utilisée ne permet pas de caractériser de façon précise les impacts. En guise d'illustration, l'étude d'impact mentionne que l'exploitation forestière affecte la faune (sans mentionner quels types d'animaux sont affectés, leur nombre, le degré d'affectation en fonction des opérations forestières et d'espèces d'animaux, les critères de mesures utilisées pour arriver à ce résultat...). De même, l'étude mentionne que les ressources du sol sont affectées par l'exploitation forestière sans expliquer quels critères et quels indicateurs ont permis d'évaluer cet impact. On comprend que, compte tenu du temps relativement court alloué à la réalisation de l'étude d'impact, il était difficile de mener des enquêtes permettant d'atteindre un tel niveau de précision. La difficulté d'obtenir des informations fiables et l'absence des supports cartographiques ainsi que l'état déplorable du réseau routier de la région d'étude n'ont pas aidé l'équipe d'évaluation à produire un travail de précision dans le temps imparti pour couvrir la concession forestière de la C.F.C. Des contraintes semblables ont sans doute obligé les auteurs de cette étude d'impact à effectuer des choix méthodologiques qui ont conduit à réaliser une étude

TABLEAU 2 :
Impacts écologiques et mesures d'atténuation

| Impacts | Mesures d'atténuation ou de bonification |
|--|--|
| Compaction du sol, érosion du sol, sédimentation des cours d'eaux | Former les employés sur les techniques d'abattage des arbres à faible impact, utiliser des supports cartographiques pour l'inventaire des ressources et la planification de leur prélèvement, limiter l'ouverture des couverts forestiers et pistes de débardage, accroître le contrôle forestier |
| Perte de la faune | Prévoir les zones de conservation de la faune dans le plan d'aménagement, envisager des sources alternatives en protéine pour les populations riveraines |
| Perte des ressources halieutiques et plantes aquatiques | Lutter contre l'érosion de sol sur les pentes afin d'éviter le déversement de la terre dans les cours d'eaux |
| Surexploitation des essences forestières commerciales (sappeli, ayous, iroko), érosion génétique | Faire des contrôles forestiers sporadiques pour s'assurer du non-prélèvement des essences protégées et celles qui sont menacées d'extinction, établir une carte d'exploitation des essences par assiette de coupe en indiquant les limites des assiettes de coupe, contrôler les pratiques de coupe sous diamètre. |

Source: Adaptée de Lapuyade et al., 2000.

TABLEAU 3 :
Impacts socio-économiques et mesures d'atténuation

| Impacts | Mesures d'atténuation ou de bonification |
|--|---|
| Perte des PFNL (chenilles, miel, igname sauvages...) | Veillez à ce que les coupes forestières épargnent les arbres fruitiers et autres PFNL utiles pour les populations locales, autoriser les populations à collecter les PFNL |
| Perte de ressources fauniques (gibier) et des ressources halieutiques (poissons) | Faire respecter par les entreprises forestières les normes de conservation de la biodiversité; accroître le contrôle du braconnage; autoriser la pêche et la chasse de subsistance pour les populations locales |
| Perte de tradition | Permettre aux populations locales d'avoir accès aux lieux sacrés dans la concession forestière |
| Création des emplois locaux | Recruter davantage de ressortissants des villages riverains de la C.F.C., former les ouvriers issus de ces villages pour des tâches techniques plus rémunératrices |
| Accidents de travail | Faire respecter les normes de travail par la C.F.C. en matière de protection des ouvriers sur le site de coupe |
| Santé des travailleurs | Améliorer les conditions de vie des ouvriers dans les camps de la C.F.C. (latrine, eau potable). |

Source: Adaptée de Lapuyade et al., 2000.

globale des impacts avec un niveau de précision moins détaillé plutôt qu'une étude plus pointue et moins représentative de la concession forestière de la C.F.C.

- Le suivi des impacts nous apparaît essentiel pour vérifier l'application des recommandations et des mesures d'atténuation contenues dans l'étude d'impact. Ces recommandations et ces mesures contribuent à l'atteinte de l'objectif de développement durable dans la mesure où elles portent spécifiquement sur la préservation de la qualité de l'environnement biophysique (conservation de la biodiversité) dans la concession forestière, le développement économique du pays (redevances, taxes, emplois) et l'amélioration des conditions de vie des populations locales

(collecte des PFNL, pratique des croyances religieuses, redevance, emplois locaux). L'application des mesures d'atténuation permettrait de rééquilibrer les trois objectifs de développement durable par la C.F.C. puisque jusqu'alors c'est le pôle économique (rentabilité économique de l'exploitation forestière) qui a dominé. Le suivi permettrait également de voir dans quelle mesure l'application d'un processus d'évaluation des impacts modifie les pratiques d'exploitation forestière dans le sens d'une prise en compte accrue des considérations environnementales et sociales en lien avec ses activités.

Conclusion

Cette étude a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux et socio-économiques de la compagnie forestière C.F.C. opérant dans l'Est Cameroun depuis plus d'une décennie. Par cette étude, on mesure le poids de la dynamique des acteurs politiques (administration) et économiques (compagnies forestières) dans la gestion des ressources forestières au Cameroun. L'étude montre également que, bien que leur contribution au processus d'étude d'impact, notamment en termes de détermination des enjeux et des variantes soit faible, les acteurs locaux que sont les populations riveraines des concessions forestières constituent une composante importante du processus d'étude d'impact à considérer puisque dépendant fortement des ressources forestières (alimentation, pratiques religieuses, pharmacopée, source de revenu d'appoint...). Une exploitation forestière qui ne tient pas compte de cette dimension compromet sans doute l'existence même de ces communautés. En raison de contraintes de temps, d'outils de travail, du manque de données fiables, l'équipe d'évaluation a été amenée à faire des choix méthodologiques ne permettant pas de préciser davantage les impacts environnementaux et socio-économiques identifiés. Malgré ces différentes contraintes, cette équipe d'évaluation a produit une étude intéressante et riche d'enseignements dont certains pourraient servir de base pour des recommandations sur le plan de renforcement de capacité:

- Encourager l'administration forestière camerounaise à affecter des moyens prévus par la loi forestière pour le contrôle forestier afin d'assurer véritablement une gestion durable des forêts. La loi forestière (art. 12) exige d'affecter 45% des taxes et redevances payées par les compagnies forestières à un Fonds spécial de développement forestier qui devrait financer le contrôle, l'aménagement forestier et autres investissements de gestion durable des forêts;
- Instaurer et appliquer un suivi environnemental de l'impact de l'exploitation des concessions forestières sur les populations riveraines avec mécanisme de concertation efficace entre les différents acteurs concernés (Gouvernement, exploitants forestiers, populations locales) sur les mesures à appliquer pour bonifier l'exploitation forestière;
- Encourager l'administration camerounaise à mettre en place au niveau local un mécanisme qui permettra aux communautés de percevoir directement les 10% de redevances forestières sans passer par les municipalités des grandes villes qui affectent souvent ces redevances à d'autres fins. Dans le même sens, il est important de former les populations locales à la gestion de telles redevances pour des projets communautaires locaux;
- Appuyer les organisations non gouvernementales dans la formation et la sensibilisation des populations locales à la gestion durable de l'environnement; gestion qui tienne compte de l'hétérogénéité des acteurs locaux (femmes, hommes, Bantous, Pygmées);
- Former et sensibiliser les populations locales à leurs droits et obligations par rapport à l'utilisation des ressources naturelles (cf. lois) afin de mieux les outiller pour leur permettre de participer activement aux processus d'étude d'impact environnemental touchant leur région.

Bibliographie

Ouvrage collectif

Mbandji, J. 2000. Le classement des forêts du domaine forestier permanent: tache nationale, moyens à déployer. In *Projet Forêts et terroirs/CIRAD. Gestion durable des forêts du Cameroun. Vers une foresterie responsable – contributions du Projet Forêts et terroirs*. CIRAD (France), 164 p.

Document d'étude d'impact ou autres rapports

Inades Formation Cameroun. 2000. *La gestion forestière du Cameroun selon la coutume, selon la loi*, version provisoire.

Lapuyade, S., Djomo, L., Ndoumbé Nkotto, H., Ndjodo, T., Titi Nwel, P. 2000. *Étude d'impact social et environnemental de l'exploitation forestière dans la concession de la compagnie forestière du Cameroun (C.F.C.), province de l'Est Cameroun*. Forest Monitor.

Lapuyade. 1999. *Changing livelihoods and changing gender roles in Southern Cameroun*, ODG, UEA-Norwich.

LFIS. 1999. *Plan d'Aménagement des UFA octroyées à la C.F.C.*, vol. 1.

Niess, T. 1996. *Conservation et Gestion de la Biodiversité SE Cameroun; Étude socio-économique préliminaire*, GTZ/Proforat.

Verbelen, F. 1999. *Destructive logging in the rain forests of Cameroon and the role of the Belgian timber trade* WWF – In Petrucci Y. Rapport d'activité 1999.

Zouya-Mimbang, L. 1998. *Les circuits de commercialisation des produits de chasse dans le Sud-Est du Cameroun*, GTZ/Proforat.

Les fiches techniques MOGED sont publiées par l'IEPF.

Directeur de la publication:

El Habib Benessahraoui, directeur exécutif, IEPF

Comité éditorial:

Sibi Bonfils, directeur adjoint, IEPF

Sory Ibrahim Diabaté, responsable de programme, IEPF

Louis-Noël Jail, responsable du Service information et documentation, IEPF

Coordination scientifique et technique:

Sory Ibrahim Diabaté, IEPF

Jean-Pierre Revéret, ISE-UQAM

Daniel Waltz, SIFÉE

Coordination technique:

Louis-Noël Jail, IEPF

Gilles Côté, SIFÉE

Solange Chaffard-Sylla, SIFÉE

Édition et réalisation graphique:

Communications Science-Impact

MANIFESTATIONS À VENIR

Troisième édition du Concours de bourses de perfectionnement professionnel AUF-IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ont lancé un concours de Bourses de Perfectionnement en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Ce programme vise à renforcer les compétences scientifiques des enseignants et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et, par le fait même, les capacités des universités et des unités de recherche du Sud dans ces domaines.

Trois bourses d'une valeur de 18300 euros chacune seront ainsi attribuées aux lauréats sélectionnés pour effectuer un stage de 10 mois dans les institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie où de tels programmes existent déjà.

Une fois de retour dans leurs institutions d'appartenance, les boursiers devront s'engager à contribuer au développement des capacités dans les domaines de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et s'efforcer d'y introduire des modules d'enseignement et de recherche dans ces domaines, d'une façon permanente ou pour une période minimale de 5 ans.

En outre, les boursiers deviendront des partenaires relais de la mise en œuvre du programme de Maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED).

L'appel à candidature pour la 3^e édition de ce programme de bourses de perfectionnement professionnel, précisant les informations sur la constitution des dossiers de candidature et les critères d'éligibilité, sera lancé en septembre 2006 sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Troisième édition du Module de formation de base en économie et politique de gestion des ressources naturelles (Alexandrie, du 29 octobre au 10 novembre 2006)

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), en association avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte), réaliseront en octobre 2006 la 3^e édition du module de formation de base en «*Économie et politique de gestion des ressources naturelles*».

Cette opération récurrente a pour objectif, d'une part, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Université Senghor, en la dotant d'un module résident de formation et, d'autre part, de développer les compétences en économie de l'environnement des experts francophones du Sud.

Ce module de formation s'adresse aux cadres relevant des secteurs publics, parapublics et privés intervenant dans la gestion et la valorisation des ressources de l'environnement.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une prise en charge par l'IEPF et l'Université Senghor (titre de transport, frais de séjour et frais pédagogiques).

La session de formation comporte, d'une part, un premier bloc de 60 heures de cours destiné aux participants externes sélectionnés dans les différents pays et, d'autre part, un deuxième bloc de 30 heures de cours ciblant spécifiquement les étudiants de l'Université Senghor.

Ce cours permettra d'acquérir des connaissances sur l'intérêt d'estimer la valeur de l'environnement, les bénéfices de l'environnement, les méthodes d'évaluation monétaire, la capture des bénéfices tirés de la gestion rationnelle de l'environnement.

L'appel des candidatures sera lancé en mai sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'Université Senghor (www.usenghorfrancofonie.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Mise en place du Module résident en évaluation environnementale

Le projet de renforcement des capacités pour la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED) de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) prévoit la mise en place des modules spécialisés de formation en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Le module portant sur l'Économie de l'environnement est fonctionnel depuis 2004, à l'Université Senghor, d'Alexandrie. En ce qui concerne le module relatif à l'Évaluation environnementale, le Centre régional d'enseignement spécialisé en Agronomie (CRESA) de l'Université de Dschang est identifié pour l'abriter.

Il s'adresse à deux groupes cibles : les bureaux d'études et associations nationales, les cadres des départements sectoriels.

Il en résulte que le niveau de capacitation visé est de permettre, notamment : aux Bureaux d'études et Associations nationales d'élaborer les termes de référence des études, de réaliser les études d'impacts, d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale ; aux Cadres des départements d'élaborer les termes de référence, d'instruire les études d'impacts reçues, d'évaluer un plan de gestion environnementale et sociale, de préparer des mémorandums à l'intention des différents niveaux de décision.

Les critères de sélection prennent en compte, spécifiquement, l'aptitude des candidats, d'une part, à identifier dans leurs pays respectifs un projet concret pouvant faire l'objet d'une étude d'impacts (Bureaux d'études, Associations nationales) ou une étude d'impacts réalisée et transmise aux services publics (Cadres des départements sectoriels) et, d'autre part, de collecter l'information se rapportant à ces projets ou études.

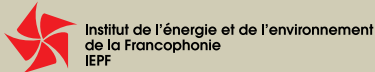
Ce module de formation portera sur la maîtrise effective des outils de l'Évaluation environnementale en les appliquant à des projets concrets. Il comportera : une mise à jour des connaissances en évaluation environnementale ; l'application des outils de l'évaluation environnementale à un cas concret identifié au Cameroun, pays hôte du module de formation ; la mise en situation des participants pour appliquer effectivement les outils aux projets qu'ils ont préalablement identifiés dans leur pays.

L'appel des candidatures sera lancé en juin sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org), du CRESA de Yaoundé (www.afrique-centrale.aif.org) et de leurs partenaires.

Diffusion de bonnes pratiques sur la gestion de l'environnement

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a lancé un Concours d'Études de cas sur les bonnes pratiques en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement. L'édition et la diffusion, sous forme de fiches techniques, des études de cas sélectionnées visent à valoriser l'expérience acquise par nos pays membres en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement et d'en organiser la diffusion, impliquer les acteurs techniques dans des opérations d'échange d'expérience ou de diffusion de pratiques réussies sur les études d'impacts et sur la valorisation des ressources de l'environnement, combler en partie le manque de documents de référence en français sur ces questions.

Cette initiative de l'IEPF a bénéficié de la collaboration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM.



La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'Environnement. Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques, intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable, tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF (formation, information, actions de terrain et concertation) menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

La programmation mise en œuvre par l'IEPF en 2006-2009 visera notamment à :

- améliorer les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable,
- développer les capacités pour l'accès aux fonds et mécanismes dédiés à l'environnement mondial,
- développer les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie: MOGED, utilisation durable de l'énergie (UDE), politiques énergétiques (POLEN),
- accroître les capacités des pays francophones en développement à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
 Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
 Téléphone: (1 418) 692 5727
 Télécopie: (1 418) 692 5644
 iepf@iepf.org / www.iepf.org



L'EPF a conçu le projet de renforcement des capacités pour la Maîtrise des Outils de Gestion de l'Environnement pour le Développement (MOGED).

Les **objectifs de MOGED** sont:

- Développer dans l'espace francophone les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles permettant aux pays de mettre en œuvre des programmes de développement économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement;
- Développer et diffuser les outils de maîtrise de la gestion de l'environnement et en assurer l'intégration dans les processus décisionnels des États pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles dans une perspective de développement durable.

Ce projet vise spécifiquement le perfectionnement professionnel en Évaluation environnementale (ÉIE) et en Économie de l'environnement (ÉE) des cadres des secteurs public, privé, des associations et de la communauté scientifique qui sont concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion des ressources naturelles.

Il se déploie sur deux axes distincts mais complémentaires:

- **L'acquisition des connaissances de base** (maîtrise des concepts, des outils et des méthodes) qui comporte des Modules de cours résidents, des Écoles d'été permettant la mise à jour et l'approfondissement des connaissances, des Stages de formation de formateurs. Cet axe est mis en œuvre en partenariat avec l'AUF et l'Université Senghor.
- **La maîtrise des outils dans leurs applications** aux particularités des ressources et aux spécificités écologiques qui est réalisée par des Cours thématiques régionaux dont le montage répond aux priorités régionales et aux spécificités des écosystèmes et l'animation des communautés de pratique qui comporte l'organisation d'un Colloque annuel sur l'ÉIE et de Journées scientifiques sur l'ÉE se tenant tous les deux ans.

La mise en œuvre de ces deux axes du Projet MOGED est renforcée par la production et la diffusion de l'information à travers l'édition de fiches techniques, de manuels, de guides pédagogiques, de périodiques de la Francophonie et sur ses sites Internet, notamment, Médiaterre, et ceux de ses partenaires.



Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) est un regroupement d'organisations membres formées de professionnels spécialistes francophones en évaluation environnementale. Sa mission est de renforcer la compétence des spécialistes et décideurs francophones dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable.

SIFÉE

145, rue Saint-Pierre, Bureau 108
 Montréal (Québec) H2Y 2L6 Canada
 Téléphone: (1 514) 288-2663
 Télécopie: (1 514) 288-7701
 Courriel: sifee@sifee.org
 www.sifee.org



L'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM est un lieu de concertation et de coordination interdisciplinaires qui regroupe des chercheurs de plusieurs départements, centres et groupes de recherche et offre 3 programmes d'études de 2^e et 3^e cycles. On y dénombre plus de 70 professeurs spécialisés en sciences naturelles ou en sciences humaines et plus de 250 étudiants. Depuis 1973, les programmes de l'ISE ont permis de diplômer plus de 1 000 étudiants.

Institut des sciences de l'environnement (UQAM)

C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3P8, Canada
 Téléphone: (1 514) 987-4717
 Télécopie: (1 514) 987-4718
 Courriel: ise@uqam.ca
 www.ise.uqam.ca